

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 2, parc d'activité Camalcé- 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 décembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 18 décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle des fêtes à Montarnaud sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. Régis ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
12 décembre 2006

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Date d'affichage

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian M. CALAS Alain - M. RUIZ Jean François

Date de retrait d'affichage

M. Michel ASTIE donne pouvoir à Louis VILLARET
M. Jean-Pierre GHIBAUT donne pouvoir à Jacques DONNADIEU
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Claude CARCELLER
M. Georges PIERRUGUES donne pouvoir à Hélène BARRAL
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

107-2006 - "Domaine de Trois Fontaines", commercialisation de lots

Rapporteur Monsieur Raphaël Asensi, Vice-président,

Le rapporteur explique que dans sa délibération n°75-2005 du 18 juillet 2005, le conseil communautaire a voté favorablement pour l'implantation, sur le Parc d'Activités « Domaine de Trois Fontaines », des entreprises relevant des secteurs d'activités suivants : agro-alimentaire, artisanat de fabrication ou du bâtiment, commerce de gros.

Jacques BEAUCLAIR a adressé à la Communauté de communes une demande d'implantation sur le Parc d'Activités pour le développement de ses deux entreprises, EMBOUTEILLAGE SERVICES et BBC (Bouchon Bouteilles Conditionnement). La commission développement économique de la communauté a émis un avis favorable à cette implantation qui présente un fort intérêt pour la Vallée de l'Hérault.

Les deux sociétés entrent dans la thématique du Parc d'Activités, en proposant respectivement un concept exclusif d'ateliers mobiles d'embouteillages et la commercialisation de solutions diverses de bouchage. L'implantation sur le Parc d'Activités permettra le développement des activités, avec notamment la création d'une 3^{ème} unité mobile de conditionnement et trois emplois nouveaux, en plus des douze existants. De plus, les deux entreprises enregistrent depuis plusieurs années une progression constante de leurs activités, avec un chiffre d'affaires total de 2.2 M[°] d'€ en 2005. 800 000 € d'investissements sont prévus en 2007.

Il est donc proposé au conseil communautaire de voter la commercialisation des lots 9 et 10, d'une superficie totale de 3713 m², au prix de 40 € HT/m². Ces deux lots feront l'objet d'un seul document d'arpentage.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots 9 et 10, sur la base de 40 € HT/m²

Fait à Gignac, le 8 janvier 2007

Le Président

Louis VILLARET